



République de Guinée



RESUME DU PRI

Programme de Référence Intérimaire
2022 - 2025



1. Le Gouvernement a adopté le Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 afin d'inscrire les actions de la Transition dans la trajectoire définie par : la Vision Guinée 2040 et les référentiels internationaux de développement que sont : les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, la Vision 2050 de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Accord de Paris (COP21) sur les changements climatiques de décembre 2015 et ceux qui l'ont suivi, et le New Deal en faveur des États fragiles

2. Reposant sur la Charte de la Transition du 27 septembre 2021, et inspiré par les cinq (5) principes du CNRD (rectification institutionnelle, refondation de l'Etat, rassemblement, redressement, repositionnement), le PRI opérationnalise la Feuille de route du Gouvernement dans la droite ligne des priorités politiques définies par le Président de la Transition dans son discours d'investiture et dans son message à la Nation à l'occasion du 2 octobre 2021. Les actions du PRI seront en outre, conduites dans le respect des principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et suivant l'approche de la sécurité humaine.

3. Le PRI a été élaboré par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), en collaboration avec les autres départements ministériels, sous la coordination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, avec l'implication du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Alignée sur la structure du document du PRI, la présente synthèse comprend quatre (4) parties : (i) l'analyse situationnelle ; (ii) la stratégie d'intervention ; (iii) les questions opérationnelles ; et (iv) l'analyse des risques.

ANALYSE SITUATIONNELLE

4. L'analyse situationnelle consiste en un état des lieux complété par un diagnostic. L'état des lieux est descriptif et basé sur : (i) les tendances démographiques ; (ii) le profil social ; (iii) le bilan et les perspectives macroéconomiques. Le diagnostic est systémique et centré sur la fragilité qui demeure la problématique majeure du développement de la Guinée.

5. **TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES** Estimée en 2021 à 12,9 millions d'habitants, sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH III) de 2014, la population guinéenne se caractérise par : (i) une majorité de femmes (52%) ; (ii) une croissance rapide au taux annuel de 2,9% ; (iii) sa jeunesse : 64% ont moins de 25 ans ; (iv) un recul de la fécondité (4,8 en 2018 et 5,7 en 2005) ; (v) une espérance de vie accrue (59 en 2014; 50 en 90) ; (vi) une mortalité infanto-juvénile en baisse; (vii) un dividende démographique à capturer, avec un ratio de soutien économique qui pourrait passer de 41% à 47% en 2040; (viii) une urbanisation faible mais en pleine croissance : 29% en 1996 et 35% en 2014 (Conakry abrite 46% de la population urbaine) ; (ix) une immigration irrégulière devenue une source de préoccupation : la Guinée est la 2ème nationalité la plus représentée parmi les migrants vers l'Europe entre 2017 et 2020 (OIM)



6. PROFIL SOCIAL. La situation est caractérisée par : (i) un recul de la pauvreté (43,7% en 2018 – 55,2% en 2012) ; (ii) un Indice du Développement Humain (IDH) en hausse de 0,282 en 1990 et 0,477 en 2019 (classant la Guinée au 178ème rang sur 189) ; (iii) un Indice du Capital Humain (ICH) de 0,37 en deçà de ce qui est espéré au regard du revenu par tête ; (iv) une frange importante d'enfants en âge préscolaire qui ne sont pas scolarisés. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) s'étant établi à 25% en 2018) ; (v) des progrès dans l'accès universel dans le primaire avec un TBS de 106% en 2018) ; (vi) un taux d'achèvement du 1er cycle de 17,2% en 2019, signifiant qu'une proportion non négligeable d'adolescents grandissent sans avoir atteint ou achevé les cycles d'enseignement du secondaire ; (vii) une mortalité maternelle en baisse : 550/10.000 en 2016 contre 980/10.000 en 2005 ; de même que la mortalité infanto-juvénile : 111/1000 en 2018 et 123/1000 en 2012 ; (viii) une stabilité de la prévalence du VIH à 1,4% ; et (ix) un Indice du Développement du Genre (IDG) de 0,817 signifiant une forte inégalité du genre.

8. MANIFESTATIONS DE LA FRAGILITÉ. Sur le plan politique, la fragilité de la Guinée se manifeste par l'incapacité du pays à instaurer un dialogue inclusif, à résoudre les conflits de manière pacifique, et à créer un cadre institutionnel stable qui assure l'équilibre des pouvoirs et la participation de tous les acteurs et sensibilités politiques à l'animation de la vie publique. Dans le domaine économique, le pays, jusqu'en 2021, n'a toujours pas la capacité nécessaire pour : (i) gérer efficacement ses potentialités naturelles ; (ii) procéder à une allocation judicieuse des ressources productives et organiser l'activité économique ; (iii) promouvoir le secteur privé ; et (iv) créer des emplois. Au niveau sociétal, la Guinée est loin d'être une société cohésive, en ce que l'inclusion sociale, le capital social et la mobilité sociale sont encore insuffisamment promus. Sur le plan environnemental, le pays, se trouve dans une situation de fragilité élevée. Les risques attachés à cette fragilité proviennent dans une large mesure, des changements climatiques, des catastrophes naturelles et anthropiques (déforestations, feu de brousse...), des chocs épidémiques. Il est à noter que la fragilité est non seulement le trait caractéristique de l'Etat central, mais également de ses démembrements. La tournée d'immersion gouvernementale dans les régions de mai-juin 2022, a permis de mettre en évidence les facteurs explicatifs de cette situation.

7. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT. L'analyse diagnostique menée dans le cadre du processus d'élaboration du PRI révèle que la Guinée reste dans sa situation de fragilité. En 2018, elle était classée au 13ème rang (sur 178) des pays les plus fragiles au monde. Cette fragilité est systémique en raison de son caractère multidimensionnel et de la complexité de ses facteurs générateurs. L'évaluation de la fragilité réalisée en 2016 puis en 2021, selon l'approche du New Deal, a attribué à la Guinée, sur une échelle de 1 (fragilité extrême) à 5 (absence de fragilité ou résilience), des scores moyens de 2,44 et de 2,63 respectivement. Selon les critères définis à Busan, cette note situe la Guinée dans la phase de « reconstruction » : c'est-à-dire, la phase consécutive à une période de crise. La caractéristique de la fragilité de la Guinée, est qu'il s'agit d'une fragilité de l'Etat exacerbée par des fragilités dans les domaines politique, économique, sociétal et environnemental ; ainsi qu'une fragilité des régions administratives. La fragilité de l'Etat traduit l'incapacité des pouvoirs publics guinéens à : (i) établir et renforcer la sécurité des populations ; (ii) remédier aux injustices et accroître l'accès des personnes à la justice ; (iii) gérer les revenus et fournir des services responsables et équitables.



BILAN MACROÉCONOMIQUE.

- Croissance économique. Sur la période 2007-2010, le PIB a cru à un rythme moyen de 3,7%, avant d'atteindre 4,6% sur la période 2011-2015, tirée principalement par la consommation. Au cours de la période 2016-2020, la croissance économique a été plus forte : en moyenne de 8,1%, tirée principalement par les investissements. En 2020, malgré la persistance de la pandémie de coronavirus, l'économie guinéenne a été résiliente. La croissance économique s'est située à 7,0%.
- Finances publiques, sur la période 2016-2020, la politique du Gouvernement a visé l'accroissement des recettes d'une part, et la maîtrise des dépenses courantes, d'autre part. Il en a résulté une amélioration du déficit budgétaire qui s'est établi autour de 4,6% du PIB en 2020 contre 7,9% en 2015.
- Dette. L'endettement du pays reste modéré puisqu'en 2020, la dette publique totale représente 40,4% du PIB. La dette extérieure se situe à 23,8% du PIB tandis que la dette intérieure représente 16,6% du PIB. A la suite de l'éligibilité du pays à l'initiative PPTTE en 2012, la dette publique totale a connu une réduction significative de 77,8% du PIB en 2011 à 35,4% du PIB en 2012. Sur la période 2016-2020, le gouvernement a mené une politique d'endettement prudente qui a porté la dette publique totale, en moyenne, à 38,8% du PIB. Ce niveau d'endettement offre à l'Etat la possibilité de recourir à de nouveaux emprunts à des conditions concessionnelles.
- Relations avec le reste du monde. Sur la période 2016-2020, les exportations ont repris une tendance haussière en passant de 25,9% du PIB en 2016 pour s'établir à 44,6% du PIB en 2020. Les importations avaient également augmenté pour se situer à 20,0% du PIB en 2020, en raison d'investissements dans le secteur minier et les importations de biens alimentaires. Le solde du compte courant incluant les transferts est passé d'un déficit en moyenne de 15,4% du PIB sur 2011-2015 à un excédent en moyenne de 1,5% sur 2016-2020. Les investissements directs étrangers (IDE) ont fluctué en moyenne autour de 5,0% du PIB sur 2011-2015 et 5,7% sur 2016-2020.
- Politique monétaire. Dans ce domaine, les efforts de stabilisation du franc guinéen et de maîtrise de la hausse de la masse monétaire avaient entraîné un repli de l'inflation qui est passée de 21,4% en 2011 à 8,2% en 2015. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des politiques budgétaire et monétaire restrictives à travers la maîtrise des dépenses publiques et le resserrement des avances de la BCRG au secteur public.



STRATÉGIE D'INTERVENTION

11. La stratégie d'intervention du PRI est la réponse des autorités aux défis multiples et multiformes de la Transition. Cette réponse tient compte des importants atouts de développement dont dispose le pays. La stratégie du PRI repose également sur des référentiels : (i) nationaux (Charte et orientations politiques des autorités) ; et internationaux (ODD et agendas régionaux et sous-régionaux) tels que mentionnés plus haut (cf. § 1 et 2).

12. **DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT.** Il ressort de l'état des lieux et de l'analyse diagnostique ci-dessus, que les défis du développement qui se posent à la Transition, sont à la fois, des défis institutionnels, infrastructurels, transformationnels, et des défis de capacités de gestion. La déliquescence de l'Etat et la mauvaise gouvernance à l'origine du changement du 5 septembre 2021, appellent les autorités de la Transition à relever 4 défis institutionnels : (i) la performance des institutions nationales ; (ii) l'organisation d'élections apaisées et crédibles ; (iii) la continuité des services publics ; (iv) la correction des disparités entre l'administration centrale et les administrations déconcentrées. Dans le domaine infrastructurel, augmenter le stock du capital physique aidera le pays à consolider les bases matérielles de son développement. Les défis associés sont : l'augmentation du taux d'investissement, l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public et le recours à des sources de financement adaptées. Les défis transformationnels de la Guinée sont ceux qu'appellent la dynamique démographique, la digitalisation, la diversification économique et les changements climatiques. Les défis de la dynamique démographique s'expriment en termes de capture du dividende démographique et de normalisation de la pyramide des âges dans la fonction publique. Enfin, les exigences de performance au niveau de l'administration et l'impératif de refondation de l'Etat appellent à relever les défis des capacités ci-après, en matière de gestion du développement : (i) défis des capacités institutionnelles ; (ii) défis des capacités techniques et individuelles ; (iii) les défis de l'élaboration, de l'actualisation et de l'harmonisation des politiques sectorielles

13. **Atouts du développement.** Pour faire face à des défis, la Guinée dispose d'énormes atouts. Ainsi sur le plan de la géographie, le pays peut valablement transformer en opportunités, sa position dans la sous-région ouest-africaine ainsi que le mode naturel de répartition interrégionale de ses potentialités, pour contrer sa fragilité et asseoir durablement les bases de son développement. La richesse du sous-sol guinéen est aussi un atout économique important. Le potentiel bauxitique s'élève à environ 40 milliards de tonnes soit 50% à 67% des réserves mondiales selon différentes estimations. En plus, le pays dispose d'importantes ressources minérales exploitables tels que l'or, le diamant, le fer, le nickel et des métaux stratégiques (titane, platine, rutile, béryllium, tantale, etc.). Les sols de la Guinée sont généralement fertiles et très propices à la pratique de l'agriculture et de l'élevage. Le pays possède en outre, des formations forestières couvrant près de la moitié du territoire qui sont le fondement même d'une Économie Verte. De plus, les abondantes ressources en eau (1 165 cours d'eau), le potentiel hydroélectrique estimé à 6 000 MW ainsi que la richesse des écosystèmes marins et côtiers sont pour la Guinée, des opportunités de promotion de l'Économie Bleue. Par ailleurs, le pays ne saurait vivre en marge de la Révolution 4.0. Ainsi, pour améliorer la productivité et la compétitivité de son économie, il devra profiter pleinement des possibilités offertes de nos jours, par les outils numériques (smartphones, tablettes, drones, etc.), l'internet à larges bandes, les multiples services mobiles et en ligne (plateformes), les technologies émergentes (la robotique, l'intelligence artificielle, le Big Data, la 5G, etc.)



14. OBJECTIF GLOBAL, RÉSULTATS FINAUX ET AXES DU PRI. L'objectif global du PRI est de contribuer par ses interventions, à la réalisation des missions de la Transition telles que définies dans la Charte, pour une Guinée plus résiliente aux facteurs de fragilité politique, économique, sociétale et environnementale. Pour rendre cet objectif atteignable, le PRI doit être : (i) une déclinaison en actions cohérentes dans les différents secteurs, de la feuille de route du Gouvernement ; (ii) un référentiel unique pour l'allocation des ressources budgétaires mobilisables ; (iii) un outil de dialogue avec les partenaires au développement ; et (iv) un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions de l'Etat au cours de la période de Transition, sous-tendu par la SNDS-3.

15. DEUX RÉSULTATS FINAUX SONT ATTACHÉS À CET OBJECTIF GLOBAL :

- résultat final 1 : les conditions de paix et de sécurité ainsi qu'un environnement institutionnel et macroéconomique stable, sont créées durant la Transition ;
- résultat final 2 : des élections libres, crédibles et transparentes sont organisées à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

16. POUR OPÉRER LES CHANGEMENTS DÉFINIS PAR L'OBJECTIF GLOBAL ET LES RÉSULTATS FINAUX, LE PRI ARTICULE SA STRATÉGIE D'INTERVENTION AUTOUR DES CINQ (5) AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT, À SAVOIR :

- axe 1 : rectification institutionnelle ;
- axe 2 : cadre macroéconomique et financier ;
- axe 3 : cadre légal et gouvernance ;
- axe 4 : action sociale, emploi et l'employabilité ;
- axe 5 : infrastructures, connectivité et assainissement.

17. Axe 1 « rectification institutionnelle ». L'objectif spécifique du PRI à travers cet axe, est de procéder aux arrangements institutionnels nécessaires à une bonne gouvernance politique de la Transition de sorte à créer au terme de celle-ci, des bases solides pour l'émergence d'institutions nationales, fortes et résilientes. Les actions prioritaires envisagées devront permettre de : (i) rendre fonctionnels les organes de la Transition telles que prévues par la Charte ; (ii) prendre les dispositions législatives et/ou réglementaires pour engager les réformes institutionnelles devant encadrer le retour à l'ordre constitutionnel ; et (iii) organiser les élections de la base au sommet.

18. Axe 2 « cadre macroéconomique et financier ». A travers cet axe, les objectifs spécifiques du PRI sont de : (i) assurer la continuité de l'Etat ; (ii) garantir la qualité de la gestion publique ; (iii) améliorer la gestion financière et le cadre macroéconomique. Il s'agira de : (i) préserver les grands équilibres financiers de l'Etat ; (ii) procéder à des allocations stratégiques des ressources budgétaires ; (iii) accroître l'efficacité de la dépense publique ; (iv) créer un environnement propice au développement du secteur privé national, et attractif aux investisseurs étrangers ; et (v) assurer la production régulière de statistiques fiables.

19. Axe 3 « cadre légal et gouvernance ». Cet axe du PRI vise de façon spécifique à assurer la continuité des services publics dans les différents secteurs de la vie publique. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de : (i) poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique ; (ii) garantir l'Etat de droit et le respect des libertés fondamentales, (iii) assurer un bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ; (iv) renforcer l'encadrement légal et réglementaire des secteurs clés de la vie publique (information institutionnelle, auto-entrepreneuriat, la programmation militaire, la mobilité des personnels des administrations publiques...); et (v) promouvoir la moralisation de la vie publique à travers la lutte contre la corruption et le renforcement de la redevabilité.



QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

20. **AXE 4 « ACTION SOCIALE, emploi et employabilité ».** L'objectif spécifique du PRI à travers cet axe est de réduire les inégalités socio-économiques ainsi que les disparités de genre, tout en créant les conditions nécessaires au renforcement de l'action sociale, à la création de l'emploi et à la promotion de la concorde nationale. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de : (i) mettre en place un cadre incitatif favorable à l'emploi ; (ii) promouvoir la formation à l'auto-emploi des jeunes ; (iii) promouvoir l'autonomisation des femmes ; (iv) organiser la protection sociale publique ; (v) renforcer l'employabilité et l'inclusion des personnes vulnérables.

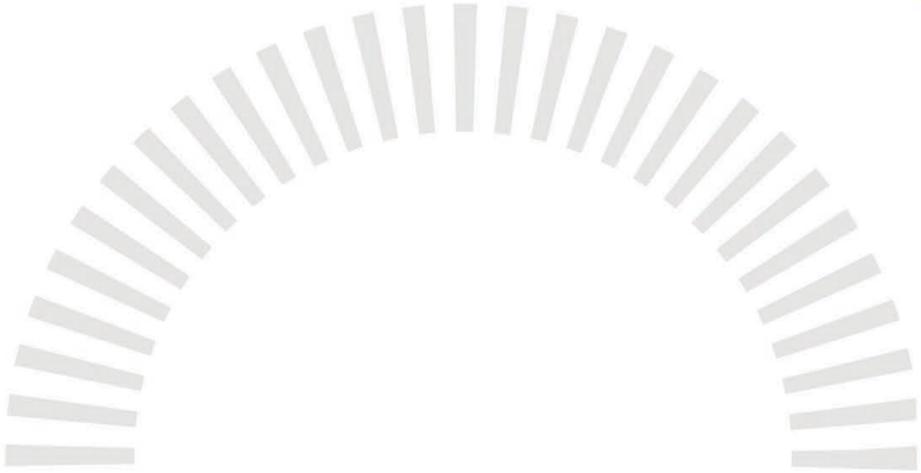
21. **AXE 5 « INFRASTRUCTURES, connectivité et assainissement ».** Cet axe vise de façon spécifique, à assurer sur toute l'étendue du territoire : (i) la desserte des régions administratives du pays ; (ii) la fluidité des trafics routier, aérien et numérique ; tout en renforçant les infrastructures de la défense et de la sécurité, de la justice et des secteurs sociaux. Les actions envisagées suivant cet axe, devront permettre de : (i) améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services ; (ii) renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base ; (iii) élaborer et mettre en place des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire.



22. **CETTE PARTIE DU DOCUMENT DU PRI PRÉSENTE :** (i) le cadre temporel du Programme ; (ii) les incidences financières : coût et financement du PRI ; (iii) les modalités de mise en œuvre ; et (iv) les modalités de suivi et d'évaluation.

23. **CADRE TEMPOREL. D'UN POINT DE VUE TEMPOREL,** le PRI sera mis en œuvre sur toute la durée de 36 mois fixée pour la période de la Transition. Aussi, pour les besoins de la programmation, cette période a été découpée en 3 phases de 12 mois chacune : (i) la phase de fondation (phase # 1) ; (ii) la phase de consolidation (phase # 2) ; et (iii) la phase d'achèvement (phase # 3). La phase de fondation est le temps nécessaire pour poser les bases de la Transition. C'est au cours de cette phase : (i) que la quasi-totalité des actions prioritaires de « rectification institutionnelle », sont mises en œuvre ; et (ii) que certaines actions prioritaires de l'axe « infrastructures, connectivité et assainissement » sont achevées (notamment les travaux en cours de bitumage des voiries et de routes préfectorales). La phase de consolidation est la phase de la Transition au cours de laquelle, sont poursuivies ou parachevées les actions prioritaires démarrées au cours de la phase de fondation dans les domaines de la gouvernance, des infrastructures, du social et de la gestion macroéconomique et financière. La phase d'achèvement est la dernière phase du Programme de Référence Intérimaire. Au cours de cette phase l'accent est mis sur la réalisation des actions résiduelles des deux phases précédentes et la passation des pouvoirs aux autorités élues.



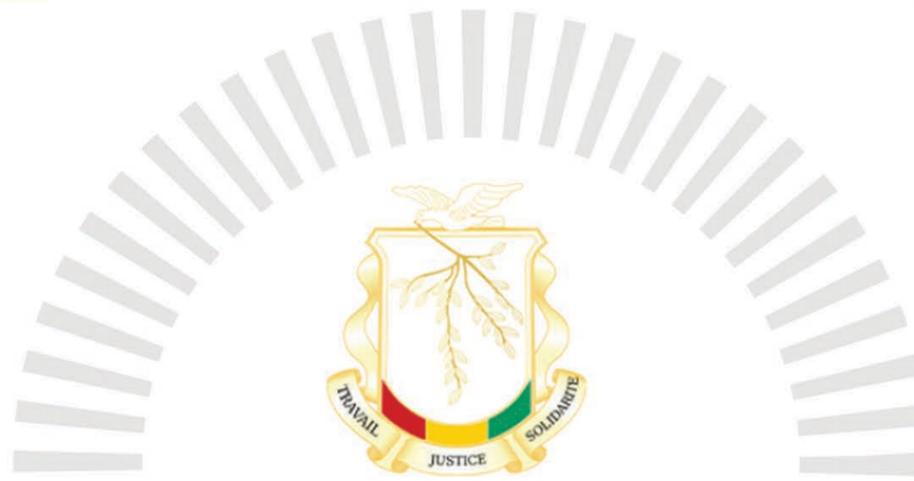


24. INCIDENCES FINANCIÈRES. LE COÛT GLOBAL DU PRI COMPATIBLE AVEC LE CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ÉLABORÉ SUR LA PÉRIODE DE LA TRANSITION, est de 108 000 milliards GNF, soit 12 273 millions de dollars des États-Unis (USD). Les capacités nationales de mobilisation de ressources publiques permettront de disposer d'un montant de 78 000 milliards GNF sur les 108 000 milliards GNF requis pour toute la période de mise en œuvre du PRI. Il en résulte un besoin de financement de 30 000 milliards GNF (soit 3 409 millions dollars USD). L'option du Gouvernement est de couvrir ce besoin de financement à travers : (i) l'accroissement de l'épargne intérieure publique ; (ii) le recours à l'emprunt ; (iii) la mise en place d'un fonds souverain ; et (iv) l'organisation d'une Table Ronde des bailleurs de fonds.

25. Mise en œuvre. Pour exécuter le PRI, l'Etat recourra aux instruments de politique économique dans le strict respect des équilibres macroéconomiques. Le principe de soutenabilité sous-tendra la politique budgétaire. La sincérité guidera les estimations de recettes et de dépenses et la prudence prévaudra en matière d'endettement. Les politiques monétaire et de change continueront d'être utilisées pour maîtriser l'inflation et stabiliser le taux de change dans la perspective d'une compétitivité extérieure accrue. S'agissant de la gestion budgétaire, le PRI sera exécuté en conformité avec les dispositions de la Loi Organique Relative aux lois de Finances (LORF). A ce titre, l'Etat aura recours : (i) au CBMT (Cadre Budgétaire à Moyen Terme) ; (ii) au CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) global ; aux CDMT sectoriels, pour encadrer la programmation pluriannuelle des dépenses ; et (iv) au PIP (Programme d'investissement Public), pour la budgétisation des projets de développement.

26. SUIVI ET ÉVALUATION. UN MÉCANISME PARTICIPATIF IMPLIQUANT AUSSI BIEN L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ, sera mis en place par les autorités, en vue de favoriser le dialogue et le partenariat. Il permettra de : (i) constater l'évolution des progrès vers la réalisation des objectifs de la feuille de route du Gouvernement ; (ii) améliorer l'apprentissage auprès des ministères sectoriels et centraux ; (iii) permettre la prise de décisions ; (iv) renforcer les capacités des ministères dans les fonctions de suivi et d'évaluation ; et (v) collecter et analyser des données. Pour ce faire, une matrice des indicateurs et des cibles de résultats du PRI est élaborée et présentée en annexe. Cette matrice est la base du cadre de mesure de la performance du PRI qui sera renseigné périodiquement par les acteurs du système statistique national coordonnés par l'Institut National de la Statistique (INS), pour servir de support à l'élaboration par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, du rapport annuel de mise en œuvre du PRI. Ce rapport sera conçu de sorte à donner une description détaillée des résultats obtenus, des contraintes rencontrées, ainsi que des recommandations pour la prise de décision.





27. La mise en œuvre du PRI pourrait être perturbée par des risques d'ordre politique, macroéconomique, sanitaire et environnemental.

28. **SUR LE PLAN POLITIQUE**, les facteurs de risques sont : (i) l'absence persistante de consensus au sein de la classe politique sur la conduite de la Transition ; et (ii) les réserves éventuelles de la CEDEAO sur la durée de celle-ci. Les mesures d'atténuation sont : (i) la poursuite de la politique de la main tendue à toutes les sensibilités politiques, et (ii) l'instauration d'un dialogue permanent et constructif avec la CEDEAO sur les enjeux de la Transition guinéenne et ses spécificités.

29. **SUR LE PLAN MACROÉCONOMIQUE**, le principal facteur de risque est l'exacerbation par la crise russo-ukrainienne, des poussées inflationnistes induites par les chocs d'offre et de demande provoqués par la Covid-19. Les mesures d'atténuation sont : (i) la politique de relance post Covid-19 mise en œuvre par les autorités ; (ii) les initiatives gouvernementales contre la vie chère ; et (iii) la préservation des grands équilibres internes et externes de l'Etat, en tant que priorité du PRI.

30. **SUR LE PLAN SANITAIRE**, le principal facteur de risque est lié à : (i) la récurrence des épidémies (méningite, poliomyélite, rougeole, Ebola, Covid-19 puis Marburg) et (ii) l'apparition des maladies émergentes à fort potentiel épidémique, comme la fièvre de Lassa et la variole du singe. Le choix des autorités pour atténuer ce risque, est de doter le pays, en cohérence avec le Plan National de Développement Sanitaire 2015-2024, d'un Plan-cadre de résilience aux chocs épidémiques, en tant que dispositif permanent de la gouvernance des épidémies en République de Guinée.

31. **SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL**, les facteurs de risques sont outre, les caractéristiques physiques de la Guinée : (i) la forte empreinte écologique induite par l'extraction minière ; et (ii) la dégradation d'origine anthropique des écosystèmes, provoquée par les activités agricoles, pastorales et halieutiques. Pour atténuer ce risque, les autorités entendent créer les conditions pour que les priorités opérationnelles du PRI en matière environnementale puissent être concrétisées. En complément, le Gouvernement s'engage à poursuivre et à renforcer les mesures d'adaptation et de résilience.





République de Guinée



RESUME DU PRI

Programme de Référence Intérimaire
2022 - 2025